

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 67 (1916)
Heft: 11-12

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vraisemblance, si l'on s'en tient aux indications contenues à la publication citée plus haut du D^r Fankhauser, le noyer de Ste-Croix n'est dépassé en altitude que par un seul autre noyer, celui de la Motta, près Les Ponts, dans le Jura neuchâtelois, à 1100 m. Cet arbre, âgé de 70 ans, avec un diamètre de 55 cm à 1.3 m est inférieur en hauteur à celui de Ste-Croix, puisqu'il ne dépasse pas 8.5 m. *H. B.*



AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité pour l'année 1915/16.

Messieurs et chers collègues,

L'an dernier, à pareille époque, l'effectif de notre société était de 323 membres.

Dès lors, nous avons recueilli huit adhésions nouvelles.

Nous avons en revanche à enregistrer huit démissions.

Quatre de nos membres sont décédés dans le courant de cette année.

Notre effectif est donc aujourd'hui de 319 membres, dont dix membres d'honneur.

301 membres ordinaires sont domiciliés dans le pays et huit à l'étranger.

Parmi les membres, dont nous avons à déplorer le décès, citons :

M. *Gaspard Lorétan*, inspecteur cantonal des forêts du Valais. Né en 1836, M. Lorétan est décédé à l'âge de 80 ans, après avoir été durant un an forestier dans la Forêt Noire, 46 ans inspecteur d'arrondissement en Valais et neuf ans inspecteur cantonal.

M. *Ruedi*, inspecteur cantonal des forêts du canton de Zurich, nous a quittés à l'âge de 73 ans, après avoir fonctionné durant 33 années comme inspecteur cantonal.

Forestier enthousiaste et convaincu, M. Ruedi a eu une carrière publique des mieux remplies et des plus utiles.

M. *Zurcher*, inspecteur forestier à Sumiswald depuis 1887. Il est décédé, jeune encore, après de longues souffrances héroïquement supportées, avant d'avoir pu donner tout ce qu'on aurait pu espérer de lui. Il laisse le souvenir d'un forestier de talent, d'un citoyen dévoué et d'une nature d'élite, pleuré de tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher.

Comme d'habitude, le caissier vous présentera sous peu un rapport détaillé de l'état de nos finances.

Notons ici seulement que les recettes se sont élevées à fr. 5742.40 et les dépenses à fr. 4839.31, laissant un solde créancier de fr. 902.69,

qui, ajouté au boni de l'exercice précédent de fr. 2749. 57, nous laisse un solde actif de fr. 3652. 26.

Le fonds de Morsier n'ayant pu être mis à contribution dans les circonstances que nous traversons, nous avons acheté un titre de fr. 1000 avec le solde disponible. Le capital du fonds est aujourd'hui de fr. 8962. 25.

Dans toute autre occasion, nous nous féliciterions de notre situation financière. Mais il ne faut pas oublier qu'elle est due surtout aux économies forcées que nous faisons : Transformation momentanée de nos publications mensuelles en publications paraissant tous les deux mois ; inutilisation des concours ; inutilisation des subsides pour voyages, etc.

Votre comité espère que, sans trop tarder, une activité plus grande de la société pourra enfin se manifester, dusse même l'état de nos finances en pâtir !

Votre comité n'a tenu cette année que deux séances pour la liquidation des affaires courantes.

Dans la première, il a eu le regret d'enregistrer la démission d'un de ses membres, M. Wanger (Aarau), qu'un surcroit de besogne a obligé à se retirer. Nous déplorons d'autant plus cette décision que M. Wanger nous avait rendu de très grands services, spécialement en assumant les fonctions de secrétaire, qu'il remplissait avec la conscience et l'exactitude qu'il apporte à toute chose.

Nous avons décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Wanger jusqu'au renouvellement intégral du comité en 1917. — M. Enderlin a bien voulu consentir à cumuler provisoirement les fonctions de secrétaire avec celles de vice-président.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le compte des publications „Forstliche Verhältnisse der Schweiz“ et „La Suisse forestière“ a pu être bouclé définitivement.

Toutes les dépenses faites ayant été payées, le produit de la vente des 1450 exemplaires restant encore en dépôt constituera un bénéfice net pour la société.

La vente à l'étranger ayant été pour ainsi dire nulle, nous espérons pouvoir, après la guerre, écouler chez nos voisins une bonne partie des exemplaires encore disponibles.

Le détail de ce compte vous sera présenté tout à l'heure.

Ce résultat est dû avant tout à la valeur et à l'intérêt de l'ouvrage, mais aussi à l'activité déployée par son auteur — notre collègue M. Flury, qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine pour en assurer la diffusion en Suisse.

Nous lui sommes doublement reconnaissants et devons aussi des remerciements tout particuliers à notre caissier, M. Muller, à qui incombe le soin de comptabiliser cette entreprise compliquée.

Dans notre rapport en 1915, nous signalions que la rédaction de la „Zeitschrift für Forstwesen“ n'était pas encore définitivement résolue, que M. Ammon en assumait l'intérim et que nous espérions pou-

voir obtenir de M. le professeur Engler qu'il consente à en diriger la rédaction à l'avenir.

Dès lors, M. Ammon — qui rédigeait la „Zeitschrift“ avec le talent que vous savez — nous a informés qu'il était obligé de se démettre de ces fonctions cette année encore.

M. Engler, surchargé de travail, ne peut ajouter encore à ses multiples occupations la responsabilité d'une rédaction. Nous connaissons assez la puissance de travail de M. le professeur Engler et son dévouement à la Société des forestiers pour être convaincus que ce refus est fortement motivé et que nous ne saurions insister.

Nous avons pu dès lors nous assurer le concours de M. Paul Hefti, Forstmeister à Bülach, qui veut bien assumer la rédaction dès le prochain numéro.

Nous l'en remercions et espérons que le concours de nos collègues ne lui fera pas défaut et que chacun de nos collègues aura à cœur de lui faciliter sa tâche.

Les mercuriales (Holzhandelsberichte) continueront à paraître sous la direction de M. Badoux, qui se chargera de recueillir les données provenant de la Suisse alémanique, comme de la Suisse romande.

* * *

Si de la Société suisse des forestiers nous passons à la forêt suisse en général, nous trouvons dans les événements de l'année dernière de sérieux motifs de satisfaction.

La preuve a été faite de la capacité considérable de production de la forêt suisse, et de la facilité avec laquelle elle était à même de répondre aux exigences qui lui étaient posées.

Nous pouvons nous féliciter des progrès accomplis en matière de surveillance, d'aménagement et de sylviculture en général qui ont permis de répondre aux demandes extraordinairement fortes de bois pour l'exportation, sans compromettre en rien ni l'état des boisements, ni le rendement futur de la forêt.

C'est là une preuve manifeste des progrès accomplis depuis un demi-siècle dans le domaine de la gestion des forêts et ceux qui ont été les ouvriers de ce travail — à quelque titre que ce soit — peuvent contempler avec satisfaction l'œuvre à laquelle ils ont collaboré.

Nous ne savons pas encore à combien se montera pour 1916 le total des exploitations faites dans nos forêts, mais ce que nous savons c'est qu'il s'agit d'un volume considérable, laissant loin derrière lui le chiffre de la production moyenne.

Si à cela nous ajoutons que les prix payés ont été extraordinairement élevés, dépassant de 15 à 45 0/0, suivant les arrondissements, les prix de 1915, que les bois exploités ont dans une très forte proportion passé à l'étranger, fournissant aux compensations en usage un appoint bienvenu, il faudra bien reconnaître que les circonstances actuelles ne

peuvent qu'avoir une heureuse répercussion sur le développement de notre sylviculture.

Le rendement élevé de la forêt ouvrira sans doute les yeux à beaucoup qui doutaient encore et nous pouvons espérer un renouveau d'intérêt par une gestion plus intensive des forêts qui nous mette à même de tirer pleinement parti de l'activité industrielle et commerciale qui suivra sans aucun doute la conclusion de la paix.

Permettez-moi, pour terminer, de relever un petit événement qui, pour avoir une importance moins grande que ceux que nous venons de relater, n'en a pas moins son intérêt pour nous. Il s'agit de l'anniversaire de la 40^e année d'entrée en fonction de M. le D^r *Fankhauser* comme adjoint, puis comme inspecteur à l'inspectorat fédéral des forêts.

Nous croyons savoir que le Conseil fédéral a tenu à ne pas laisser cette date passer inaperçue et a présenté au jubilaire ses bons vœux et l'expression de sa reconnaissance pour les services rendus. Nous rappelant ce que le D^r *Fankhauser* a fait pour la Société et la part importante qu'il a prise en particulier au développement de nos publications, nous joignons nos meilleurs vœux à tous ceux qui lui ont déjà été exprimés.

Le président : *E. Muret.*



NOS MORTS.

† Edouard Challand.

Monsieur Edouard Challand, expert forestier à Lausanne, est mort le 17 octobre. Renversé par un garçon boucher qui n'était plus maître de sa bicyclette, il a succombé la nuit suivante des suites de blessures à la tête. Il avait 61 ans. Son père, Monsieur Louis Challand, fut pendant de nombreuses années inspecteur forestier de l'arrondissement vaudois de Bex-Aigle.

Elève de l'École forestière de Zurich, Ed. Challand en reçut le diplôme en 1876. Il fut durant quelques années sous-inspecteur dans l'arrondissement de son père. Mais des circonstances diverses, l'empêchèrent de franchir l'échelon supérieur. Occupé pendant quelque temps à l'élaboration de plans d'aménagement, il fut employé ensuite comme copiste au service cantonal des forêts à Lausanne. Voilà quelques années qu'il avait dû abandonner ce poste et qu'il avait quitté l'administration forestière.

Monsieur Ed. Challand était un homme bon et très serviable.

Toutes nos sympathies vont à l'épouse, aux enfants et aux petits-enfants de M. Challand si durement éprouvés par ce cruel départ.

H. Badoux.